

ICANN | GAC

Comité consultatif gouvernemental

Hambourg, Allemagne, 30 octobre 2023

Communiqué du GAC – Hambourg, Allemagne¹

Le communiqué de Hambourg a été rédigé et approuvé dans le cadre d'une réunion hybride, lors de la réunion générale annuelle de l'ICANN78, avec certains membres du GAC physiquement présents à Hambourg, Allemagne, et d'autres membres présents virtuellement. Le communiqué a été diffusé au GAC juste après la réunion afin de donner à l'ensemble des membres et observateurs du GAC la possibilité de l'examiner avant sa publication, en gardant à l'esprit les circonstances spéciales d'une réunion hybride. Aucune objection n'a été soulevée dans les délais convenus avant la publication.

I. Introduction

Le Comité consultatif gouvernemental (GAC) de la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN) s'est réuni à Hambourg, Allemagne, sous un format hybride incluant une participation à distance, du 21 au 26 octobre 2023.

Quatre-vingt-treize (93) membres du GAC et huit (8) observateurs ont assisté à la réunion.

La réunion du GAC s'est tenue dans le cadre de la réunion générale annuelle ICANN78. Toutes les séances plénières ainsi que les séances des groupes de travail du GAC se sont déroulées sous la modalité de réunions publiques.

¹ L'historique des communiqués du GAC sur ces mêmes sujets ou sur autres sujets est disponible sur : <https://gac.icann.org/>

II. Activités entre les unités constitutives et participation de la communauté

Réunion avec le Conseil d'administration de l'ICANN

Le GAC s'est réuni avec le Conseil d'administration de l'ICANN et a abordé les questions suivantes :

- Prochaine série du programme des nouveaux gTLD
- Utilisation malveillante du DNS
- Politique relative aux données d'enregistrement
- Manifestation d'intérêt de la GNSO (SOI) ; et
- Développements sur la gouvernance de l'Internet

Réunion avec le Comité consultatif At-Large (ALAC)

Le GAC s'est réuni avec les membres de l'ALAC et a abordé les points suivants :

- Suivi de l'avis conjoint de l'ALAC et du GAC de 2017 au Conseil d'administration intitulé « Permettre une participation inclusive, informée et significative à l'ICANN : une déclaration conjointe de l'ALAC et du GAC »
- Les génériques fermés, y compris la lettre conjointe du GAC et de l'ALAC au Conseil d'administration de l'ICANN
- Résolutions de conflits dans les nouveaux gTLD, y compris une présentation sur la vente aux enchères fermées.

Réunion avec l'Organisation de soutien aux extensions génériques (GNSO)

Le GAC s'est réuni avec les membres du conseil de la GNSO et a abordé les points suivants :

- Prochaine série du programme des nouveaux gTLD
- Mise en œuvre des mécanismes de protection des droits curatifs des OIG
- Utilisation malveillante du DNS
- WHOIS et protection des données ; et
- Transparence au sein de la GNSO (discussion sur la manifestation d'intérêt)

III. Questions internes

1. Membres du GAC

Le GAC compte actuellement 182 États et territoires membres et 38 organisations observatrices.

2. Élections du GAC

Le GAC a élu les vice-présidents pour la période commençant après l'ICANN79 (mars 2024) et finissant lors de la clôture de l'ICANN82 (mars 2025) :

Zeina Bou Harb (Liban)

Nigel Hickson (Royaume-Uni)

WANG Lang (Chine)

Christine Arida (Égypte)

Thiago Dal-Toe (Colombie)

3. Groupes de travail du GAC

- **Groupe de travail du GAC sur la sécurité publique (PSWG)**

Le Groupe de travail sur la sécurité publique du GAC a poursuivi ses travaux visant à plaider en faveur de l'amélioration des mesures de lutte contre l'utilisation malveillante du DNS et à promouvoir un accès effectif aux données d'enregistrement de noms de domaine.

Le PSWG a participé à une séance pour informer le GAC sur la réduction de l'utilisation malveillante du DNS qui comprenait des présentations sur 1) le commentaire public du GAC sur les amendements proposés au contrat de registre et au contrat d'accréditation de bureau d'enregistrement ; 2) les possibilités de travaux futurs pour atténuer l'utilisation malveillante du DNS ; 3) des présentations de l'organisation ICANN et de l'Institut de lutte contre l'utilisation malveillante du DNS sur les tendances dans ce domaine ; 4) des efforts de CleanDNS visant à perturber l'utilisation malveillante du DNS ; et 5) les résultats de l'enquête sur les ccTLD menée par le Comité permanent de la ccNSO sur l'utilisation malveillante du DNS.

Le PSWG a continué de participer activement au soutien du petit groupe du GAC qui se concentre sur les questions relatives à l'enregistrement des noms de domaine, notamment en participant à la mise à jour au GAC sur ces questions. La présentation comprenait une mise à jour sur le Service de demande d'accès aux données d'enregistrement (RDRS) et la mise en œuvre des recommandations stratégiques de l'étape 1 de l'EPDP, y compris les échéanciers appropriés pour répondre aux demandes urgentes.

Le PSWG a également poursuivi ses activités de sensibilisation, tenant des discussions avec plusieurs groupes de parties prenantes au sein de l'ICANN.

Enfin, le PSWG tient à remercier sincèrement Chris Lewis-Evans pour son service exemplaire en tant que coprésident du PSWG : sa participation et son leadership au sein du PSWG nous manqueront.

- **Groupe de travail du GAC chargé des régions faiblement desservies (USRWG)**

Le Groupe de travail chargé des régions faiblement desservies (USRWG) du GAC a tenu un atelier de renforcement des capacités (CDW) de deux jours, les 21 et 22 octobre 2023. L'équipe de planification consacrée au renforcement des capacités apprécie les contributions de l'organisation ICANN et des experts de la communauté de l'ICANN.

La fondation/journée politique a porté sur des sujets d'intérêt pour le GAC avec une introduction à la prochaine réunion gouvernementale de haut niveau (HLGM) qui se tiendra pendant l'ICANN80 au Rwanda. Une journée technologique a été organisée comme convenu par le GAC lors de l'ICANN77 afin d'intégrer les technologies émergentes dans le programme CDW.

Les deux journées se sont terminées par des séances de discussions linguistiques où l'on a abordé la question des priorités et des enjeux régionaux ; l'atelier sera suivi d'une enquête.

L'USRWG continuera d'améliorer les initiatives de renforcement des capacités par le biais de webinaires et d'ateliers, au niveau régional et pendant les réunions de l'ICANN, compte tenu de la complexité et de l'importance des sujets d'intérêt pour le GAC et la communauté de l'ICANN, et pour le bénéfice de tous les participants au GAC, y compris les nouveaux arrivants.

- **Groupe de travail sur l'évolution des principes opérationnels du GAC (GOPE WG)**

Les coprésidents du Groupe de travail sur l'évolution des principes opérationnels du GAC (GOPE) ont informé le GAC des activités récentes. Le groupe de travail a publié un plan de travail pour 2024 et 2025 qui décrit les prochaines étapes de la révision des principes opérationnels du GAC. Le GOPE WG continuera de fournir au GAC des mises à jour sur les progrès du groupe de travail, comme indiqué dans le plan de travail. Les membres intéressés du GAC sont invités à participer aux prochaines discussions du groupe de travail. Le groupe de travail reprendra ses réunions après l'ICANN78 et informera le GAC de son travail au cours de la période intersessions à l'ICANN79.

4. Renforcement des capacités du GAC

Au début de la semaine de la réunion, le GAC a organisé un atelier de renforcement des capacités de deux jours, productif et informatif, qui a rassemblé de nombreux participants et qui a abordé plusieurs sujets d'intérêt pour les participants au GAC.

La première journée a été centrée sur l'ICANN et la place du GAC dans l'écosystème de gouvernance de l'Internet, une introduction sur le programme des nouveaux gTLD (mettant en évidence le soutien financier et en nature pour les candidats), la réduction de l'utilisation

malveillante du DNS et la fourniture d'informations sur la prochaine réunion gouvernementale de haut niveau du GAC. Le GAC tient à remercier l'équipe chargée de la relation avec les gouvernements de l'ICANN pour ses efforts dans l'élaboration du programme.

La deuxième journée a été plus orientée vers l'aspect technique et a fourni des introductions au DNS, à la blockchain et à l'impact des espaces de noms alternatifs. Notant que de tels espaces de noms pourraient être perçus comme offrant des alternatives au DNS, le GAC souligne l'extrême importance de protéger la sécurité, la stabilité et la résilience du DNS, qui est un élément indispensable de la fondation d'un Internet unique et mondial. Le GAC a l'intention de surveiller les développements ultérieurs liés aux espaces de noms alternatifs. Le GAC tient également à remercier le Bureau du directeur de la technologie (OCTO) de l'ICANN pour ses efforts dans l'organisation de cette séance informative.

En outre, dans le but de soutenir les régions faiblement desservies en ce qui concerne la question de la rareté des ressources numériques, le GAC attend avec intérêt de poursuivre les discussions, y compris l'engagement avec l'Organisation de soutien à l'adressage (ASO) et l'Organisation de ressources de numéros (NRO), pour répondre aux besoins de ces régions dans le cadre de la mission de l'ICANN.

5. Questions opérationnelles du GAC

Les membres du GAC ont échangé leurs points de vue sur la relation actuelle du GAC avec le Comité de nomination de l'ICANN (NomCom) et sur le potentiel de participation future au sein de celui-ci. Il a été convenu que ce sujet sera exploré plus tard au cours de discussions futures au sein de l'équipe du président et des vice-présidents du GAC afin d'éclairer les discussions ultérieures du comité sur les options pour contribuer au travail du NomCom.

IV. Questions d'importance pour le GAC

1. Réunion gouvernementale de haut niveau (HLGM)

Le GAC salue l'invitation du gouvernement rwandais à la prochaine Réunion gouvernementale de haut niveau (HLGM) qui se tiendra à Kigali le 9 juin 2024. Cette réunion aura lieu avant le Forum politique ICANN80 prévu du 10 au 13 juin 2024, offrant des possibilités de participation tout au long de cette réunion. Le GAC a accepté de poursuivre la question et de finaliser les sujets d'intérêt qui seront abordés au cours de la HLGM. Les représentants du GAC sont également invités à communiquer aux hôtes rwandais, dans les plus brefs délais, les noms et les coordonnées des représentants de haut niveau pour les invitations qui leur seront envoyées en novembre, ainsi qu'un ordre du jour préliminaire.

2. Futures séries de nouveaux gTLD

- **Vente aux enchères : mécanismes de dernier recours/résolution privée des ensembles conflictuels dans les nouveaux gTLD**

Le GAC prend note de la décision du Conseil d'administration, conformément à la fiche de suivi de septembre sur les avis du GAC, de remettre à plus tard les avis du GAC sur les enchères dans les nouveaux gTLD, car les recommandations de politique sur ce sujet sont en cours de discussion. Le CAG note en outre que le Conseil engage un expert pour analyser la question et espère poursuivre son dialogue avec le Conseil et la communauté sur cette question avant qu'une décision ne soit prise par le Conseil.

- **Signes diacritiques du script latin² dans les nouveaux domaines génériques de premier niveau (gTLD)**

Le GAC fait remarquer qu'une lacune potentielle dans la politique sur l'utilisation des caractères diacritiques dans l'écriture latine a été identifiée. Le GAC soutient fermement un Internet multilingue exempt de barrières dans la politique existante et se réjouit à la perspective de poursuivre son engagement avec le conseil de la GNSO sur cette question, et d'examiner le rapport attendu du conseil de la GNSO sur ce sujet.

² Les signes diacritiques du script latin sont des modificateurs entourant les formes de base des lettres, généralement reconnus comme des éléments graphiques distincts pour former de nouvelles lettres, par exemple, les accents. Voir [le document d'information à l'intention du conseil de la GNSO](#) (25 octobre 2023).

- **Avis consensuels et alertes précoces du GAC sur les candidatures aux nouveaux gTLD**

Compte tenu des modifications apportées au futur Guide de candidature concernant le libellé de la « forte présomption », conformément à la recommandation 30.4 du SubPro de la GNSO, le GAC comprend que ces modifications de formulation n'affectent ni ne changent en aucune façon la haute importance attachée aux avis consensuels du GAC par le Conseil d'administration de l'ICANN quand ils sont publiés, en ce concernant les candidatures dans le cadre du futur Guide de candidature.

Certains membres du GAC ont également noté la surprise quant à la rapidité avec laquelle le Conseil a procédé à l'acceptation de la recommandation 30.4, à la suite d'un dialogue entre le GAC et le Conseil pendant la période intersessions. Certains membres du GAC avaient proposé d'ajuster ce langage plutôt que de l'omettre complètement, soulignant sa signification politique au-delà des implications juridiques énumérées par l'organisation ICANN et le Conseil d'administration.

- **Programme de soutien aux candidats aux nouveaux gTLD**

Le GAC salue les efforts visant à faire avancer un programme de soutien aux candidats (ASP) réussi dans divers domaines de la communauté de l'ICANN, y compris à travers le travail de l'équipe de révision de la mise en œuvre (IRT) sur le soutien aux candidats et du groupe de travail consacré au processus d'orientation de la GNSO (GGP) sur l'ASP. Le GAC remercie le groupe de travail consacré au processus d'orientation de la GNSO sur l'ASP pour l'occasion qui lui a été donnée de fournir un commentaire public et attend avec intérêt la réception du rapport final du groupe prévu pour décembre. Le GAC se réjouit également de participer à la sous-piste de l'IRT sur le soutien aux candidats et à l'effort de la « petite équipe plus » pour répondre à la recommandation 17.2 du rapport final sur le processus d'élaboration de la politique relative aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD sur l'ASP ». L'ASP est au cœur du succès du prochain programme des nouveaux gTLD et le GAC rappelle que la raison d'être initiale du lancement d'une nouvelle série était d'encourager une diversification géographique plus poussée des candidatures dans le programme des nouveaux gTLD.

Le soutien aux candidats a été identifié comme un sujet clé d'importance pour le GAC, en particulier pour les régions sous-représentées et faiblement desservies, lors de l'atelier de renforcement des capacités de l'ICANN⁷⁸. Les membres du GAC ont fait remarquer la nécessité pour l'organisation ICANN de communiquer efficacement avec les membres du GAC au sujet du programme de soutien aux candidats afin que les membres puissent soutenir les efforts de sensibilisation dans leur pays. Les membres du GAC ont également souligné l'importance d'utiliser les langues locales pour sensibiliser le public au programme. Le GAC a signalé que le soutien aux candidats devrait aller au-delà de la réduction des frais de candidature, et inclure la formation et l'assistance technique et juridique pour les candidats potentiels. Les efforts de formation devraient commencer dès que possible, et certainement avant l'ICANN⁷⁹. À cet égard, le GAC a apprécié les échanges avec la GNSO et l'ALAC sur le soutien aux candidats. En particulier, le commentaire selon lequel l'ASP devrait couvrir non seulement le soutien financier, mais aussi le soutien dans d'autres

domaines tant de la candidature que de l'exploitation d'un domaine de premier niveau et a également apprécié la proposition de l'ALAC de répondre à la Recommandation 17.2 en adoptant une « approche holistique pour fournir des services de soutien aux candidats »³ et en utilisant un incubateur ASP.

Le GAC se félicite de l'engagement du Conseil d'administration de l'ICANN envers l'ASP et le remercie pour sa précieuse contribution à l'avis du GAC de l'ICANN77 sur cette question. Le Conseil d'administration de l'ICANN a déclaré qu'il prévoit de fournir des plans de communication et d'engagement liés à la participation des régions sous-représentées et faiblement desservies à l'ICANN78 et le GAC attend avec impatience de recevoir des plans documentés dès que possible, y compris sur les mini-campagnes mentionnées lors de la réunion du GAC avec le Conseil d'administration et sur la manière dont l'ICANN entend soutenir le fonctionnement des TLD pris en charge. La petite équipe du GAC sur l'ASP poursuit les discussions pour fournir des informations pertinentes au Conseil, notant que l'engagement du GAC par le biais de la sous-piste de l'IRT aidera à aborder ces points utiles et rappelant les travaux antérieurs du GAC pour convenir des paramètres sur les régions faiblement desservies⁴.

3. Service de demande d'accès aux données d'enregistrement (RDRS)

Le GAC se réjouit du lancement du Service de demande d'accès aux données d'enregistrement (RDRS) en novembre prochain. Le GAC encourage ses membres à informer leurs communautés respectives du lancement. L'utilisation généralisée du nouveau système par les bureaux d'enregistrement et les demandeurs aidera le système à atteindre son objectif de collecter des données suffisantes pour informer le Conseil d'administration de l'ICANN des recommandations de politique relatives à un futur système normalisé d'accès et de divulgation (SSAD) des données d'enregistrement des noms de domaine. Dans le but de promouvoir l'utilisation, le GAC fait remarquer que le Conseil d'administration a exhorté le conseil de la GNSO à envisager un processus d'élaboration de politiques ou d'autres moyens d'exiger aux bureaux d'enregistrement d'utiliser le RDRS⁵. Le GAC reste favorable à cette idée.

D'autres facteurs qui auront une incidence sur l'utilisation concernent le fait que les utilisateurs qui soumettent des demandes légitimes reçoivent des données relatives au titulaire de nom de domaine sous-jacent par opposition à des informations relatives à un service d'anonymisation ou d'enregistrement fiduciaire. Actuellement, de nombreux bureaux d'enregistrement de premier plan fournissent des services d'anonymisation ou d'enregistrement fiduciaire aux titulaires de nom de domaine par défaut. L'évaluation de la conception opérationnelle (ODA) du SSAD de l'organisation ICANN a analysé les impacts négatifs potentiels sur ce système en notant que « *les demandeurs peuvent se sentir confus ou frustrés par le système s'ils ne reçoivent pas les données du titulaire de nom de domaine qu'ils recherchent en raison de l'utilisation de services d'anonymisation ou*

³ [Déclaration de l'ALAC sur la Recommandation 17.2 sur le soutien aux candidats dans les procédures pour des séries ultérieures](#) (18 août 2023)

⁴ Pour les paramètres sur les régions faiblement desservies, voir les [termes de référence de l'USRWG du GAC](#)

⁵ [Résolution du Conseil d'administration de l'ICANN concernant la mise en œuvre du système de divulgation WHOIS](#) (27 février 2023)

*d'enregistrement fiduciaire » et que cela risque de mener l'utilisateur à des « confusions et/ou des insatisfactions importantes ».*⁶

Le GAC souligne ces risques parce que les bureaux d'enregistrement, y compris ceux qui fournissent des services d'anonymisation ou d'enregistrement fiduciaire directement à leurs clients enregistrés, auront du pouvoir discrétionnaire sur la manière de répondre aux demandes. Le GAC observe que le succès du RDRS dépend en partie du degré de satisfaction des utilisateurs à l'égard du système, les expériences positives favorisant une utilisation répétée.

Enfin, le GAC encourage également les utilisateurs du système à fournir des commentaires sur l'efficacité du RDRS.

4. Demandes urgentes de divulgation des données d'enregistrement

Le GAC se félicite de la réaction du Conseil d'administration à la lettre envoyée le 23 août 2023⁷ dans laquelle le GAC a demandé au Conseil d'administration de reconsidérer la publication de la politique de consensus sur les données d'enregistrement proposée pour les gTLD et a exprimé ses préoccupations de politique publique sur le calendrier approprié pour répondre aux demandes d'enregistrement données dans certaines circonstances d'urgence, appelées « demandes urgentes ». Le GAC soutient l'initiative du Conseil de séparer le sujet des demandes urgentes de la publication de la politique globale de consensus sur les données d'enregistrement pour les gTLD et de poursuivre rapidement les discussions sur le premier point afin d'obtenir un résultat acceptable pour toutes les parties.

Le GAC réitère que « *le résultat proposé pour un maximum de trois jours ouvrables (pas des jours civils) pour répondre à la catégorie étroitement définie de demandes « urgentes » de données d'enregistrement de noms de domaine ne répond pas à l'objectif prévu* » et que l'utilisation de jours « ouvrables » et non de jours « civils » est particulièrement problématique à cet égard, car elle peut entraîner des retards importants et varierait d'un pays à l'autre à travers différentes juridictions, ce qui entraînerait de l'incertitude. Le GAC rappelle également qu'en avril 2023, l'équipe chargée du projet de mise en œuvre (IPT) de l'organisation ICANN a soigneusement examiné les commentaires publics reçus et a conclu qu'il y avait « *une justification suffisante pour revoir le langage des politiques et exiger un délai de réponse de 24 heures pour les demandes urgentes* ».

Le GAC attend avec intérêt la réouverture rapide des discussions avec la communauté, également sur la base de la contribution supplémentaire qui devrait être fournie par le Comité consultatif sur la sécurité et la stabilité (SSAC), dans le but d'atteindre « *un résultat qui donne une meilleure réponse aux considérations de sécurité publique posées par les demandes urgentes* ».

⁶ [Évaluation de la conception opérationnelle du SSAD](#) (25 janvier 2022) pages 19-20

⁷ [Correspondance du GAC au président du Conseil d'administration de l'ICANN : Calendrier pour répondre aux demandes urgentes de divulgation de données d'enregistrement de noms de domaine](#) (23 août 2023)

En raison de l'intérêt essentiel pour la sécurité publique que représentent les demandes urgentes, le GAC souligne la nécessité de commencer et de conclure ce travail de mise en œuvre dès que possible. En outre, ce travail devrait inclure, entre autres, les questions relatives à l'accréditation.

5. Utilisation malveillante du DNS

Au cours de l'ICANN78, le GAC a accueilli avec satisfaction les mises à jour sur les progrès de la mesure de l'utilisation malveillante du DNS, des exemples de solutions d'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS, et une mise à jour du Comité permanent de la ccNSO sur l'utilisation malveillante du DNS.

Le GAC exhorte les parties contractantes à adopter les amendements relatifs à l'utilisation malveillante du DNS afin que les obligations de base pour les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement des gTLD concernant l'utilisation malveillante du DNS soient établies dans les contrats de l'ICANN. Le GAC exhorte également l'organisation ICANN à fournir à la communauté la capacité de surveiller la mise en œuvre des amendements.

En même temps, le GAC note avec déception que les suggestions faites dans son document soumis à la consultation publique sur les modifications au contrat n'ont pas été reflétées dans les modifications finales ou l'avis. Le GAC souligne l'importance de tenir compte de l'apport du GAC dans les travaux futurs. En particulier, le GAC réitère l'importance d'envisager un suivi proactif et la transparence des rapports. Le GAC rappelle également la nécessité pratique de reconnaître l'évolution inévitable de l'utilisation malveillante du DNS, y compris la manière dont cela est défini dans les amendements, ainsi que la gestion des signalements en cas d'abus, la lutte contre les abus systémiques et les exigences supplémentaires en matière de rapports et de collecte de données.

Une fois que les modifications seront adoptées, le GAC a l'intention de s'engager avec la communauté dans des discussions sur les efforts politiques autour des sujets susmentionnés ainsi que sur d'autres thèmes clés liés à la mise en œuvre efficace des modifications, comme la clarification des termes clés des modifications (c.-à-d., « raisonnable », « réalisable », « rapide »), et d'autres actions pour atténuer l'utilisation malveillante du DNS, telles que les efforts en matière de renforcement des capacités.

Enfin, le GAC reconnaît qu'en ce qui concerne l'utilisation malveillante du DNS, l'exactitude des données d'enregistrement de noms de domaine reste un sujet permanent d'un grand intérêt à poursuivre.

6. Transparence et manifestations d'intérêt (SOI) de la GNSO

Le GAC soutient fermement la transparence à l'ICANN et prend note des discussions en cours au sein de la GNSO et du travail mené par le Comité du conseil de la GNSO pour la supervision et la mise en œuvre de l'amélioration continue (CCOICI) sur la révision des exigences de la manifestation

d'intérêt (SOI). Le GAC fait remarquer que la motion du conseil de la GNSO du 25 octobre 2023 sur cette question n'a pas été adoptée.

Le GAC exprime des préoccupations permanentes, comme indiqué dans le communiqué du GAC de l'ICANN76, concernant une exception proposée dans la SOI qui pourrait permettre aux participants de la GNSO de ne pas divulguer l'identité des entités qu'ils représentent dans les groupes de travail de la GNSO. L'article 3.1 des statuts constitutifs de l'ICANN établit que « *l'ICANN et ses unités constitutives fonctionnent autant que possible de manière ouverte et transparente, conformément aux procédures conçues pour assurer l'équité* ». La divulgation transparente des intérêts représentés dans les groupes de travail de la GNSO fait partie de la base de la crédibilité et de la légitimité du modèle multipartite de l'ICANN.

Le GAC souhaite poursuivre ses échanges avec la GNSO, le Conseil d'administration et la communauté sur cette question.

7. Programme d'aide financière d'urgence pour préserver l'accès à Internet

Bien que le GAC reconnaisse les renseignements précédemment partagés par le Conseil, le comité réitère son intérêt à avoir plus de détails sur les critères, les dates et les mises à jour liés au Programme d'aide financière d'urgence pour préserver l'accès à Internet.

V. Avis consensuel du GAC au Conseil d'administration de l'ICANN

Les éléments suivants de l'avis du GAC au Conseil d'administration ont été obtenus par consensus, tel que défini par les statuts constitutifs de l'ICANN⁸ :

1. gTLD génériques fermés

Le GAC exprime sa gratitude pour les efforts des participants au dialogue facilité par le GAC, la GNSO et l'ALAC sur les génériques fermés.

a. Le GAC recommande au Conseil d'administration de :

- i. D'assurer, avant la prochaine série de nouveaux gTLD, que le futur Guide de candidature indique clairement que les candidatures aux gTLD génériques fermés ne seront pas prises en compte.

FONDEMENTS

Le GAC offre cet avis en reconnaissance du soutien du message des présidents de l'ALAC, du GAC et de la GNSO aux participants au dialogue facilité disant que « *à moins et jusqu'à ce qu'il y ait une politique de consensus élaborée par la communauté en place, toute candidature [pour les gTLD génériques fermés] [...] ne devrait pas être considérée* ». ⁹

Une déclaration claire dans le Guide de candidature aidera les candidats potentiels à éviter la confusion et éventuellement le gaspillage de ressources.

En outre, le GAC a rappelé dans son commentaire sur le cadre préliminaire pour les génériques fermés (15 juillet 2023)¹⁰ ses préoccupations concernant « *les questions relatives à la concurrence, l'évaluation globale de la valeur des TLD génériques fermés pour l'Internet, leurs impacts économiques et sociaux négatifs potentiels, et le panel d'évaluation* ». Les délibérations de bonne foi tenues dans le cadre du dialogue facilité ont abordé directement la question de savoir si les génériques fermés pouvaient servir un « objectif d'intérêt public » (comme conseillé dans le Communiqué de Beijing de 2013) sans parvenir à une solution faisant l'objet d'un consensus au sein de la communauté.-Le GAC souligne en outre l'importance de promouvoir un espace numérique

⁸ Article 12.2.(a)(x) des statuts constitutifs « Les avis du Comité consultatif gouvernemental sur des questions de politique publique seront dûment pris en compte, tant dans leur formulation que dans l'adoption de politiques. Si le Conseil d'administration de l'ICANN décidait d'agir contrairement à l'avis du GAC, il devra en avertir ce dernier, en précisant les raisons pour lesquelles il n'a pas suivi cet avis. Tout avis du Comité consultatif gouvernemental approuvé par consensus absolu, à savoir la pratique consistant à adopter des décisions par accord général en l'absence d'objections formelles (« Avis consensuel du GAC »), ne pourra être rejeté que par un vote d'au moins 60 % du Conseil d'administration. Le Comité consultatif gouvernemental et le Conseil d'administration essaieront alors de trouver une solution mutuellement acceptable, en toute bonne foi et de manière opportune et efficace. Le GAC devra indiquer si tout avis donné au Conseil d'administration est un avis consensuel.

⁹ [Lettre des présidents de l'ALAC, du GAC et de la GNSO aux participants au dialogue facilité](#) (7 août 2023)

¹⁰ [Commentaire du Comité consultatif gouvernemental \(GAC\) sur le cadre préliminaire pour les génériques fermés](#) (15 juillet 2023).

ouvert et estime que, dans ces circonstances, si un gTLD fermé proposé répondait à un objectif d'intérêt public, cela entraînerait probablement des coûts importants sans apporter les bénéfices correspondants.

VI. Suivi de l'avis précédent

Les éléments suivants reflètent les questions liées au précédent avis consensuel transmis au Conseil d'administration.

1. Permettre une participation inclusive éclairée et significative à l'ICANN

Le GAC accueillerait favorablement une mise à jour écrite de la part du Conseil d'administration sur les activités adoptées et mises en œuvre par l'organisation ICANN conformément au communiqué du GAC d'Abu Dhabi (ICANN60) concernant l'élaboration d'un système de gestion des documents simple et efficace et la production de résumés analytiques facilement compréhensibles pour toutes les questions, processus et activités pertinents.

2. Futures politiques et procédures des gTLD

Le GAC rappelle également l'avis qu'il a transmis au Conseil d'administration dans son communiqué d'Helsinki (ICANN56) : « *Une analyse objective et indépendante des coûts et avantages devrait être menée au préalable en se basant sur l'expérience et les résultats de la série précédente* ». Jusqu'à présent, le GAC n'est pas certain de la disponibilité d'une telle analyse demandée par le GAC. Le GAC attend avec intérêt la réception d'une telle analyse dans les meilleurs délais et avant l'ICANN79.

VII. Prochaine réunion

La prochaine réunion du GAC se tiendra lors du forum de la communauté ICANN79 à San Juan, Porto Rico, du 2 au 7 mars 2024.

ICANN78 | Réunion générale annuelle – Séance conjointe : Conseil d’administration de l’ICANN et GAC
Mardi 24 octobre 2023 – 1h30 à 2h30 HAM

GULTEN TEPE :

Bonjour et bienvenue à cette séance du GAC avec le Conseil d’Administration de l’ICANN aujourd’hui le 24 octobre à 11 h 30 UTC. Je m’appelle Gulden Tepe et je suis la personne chargée de la participation à distance. Veuillez noter que cette séance est enregistrée et qu’elle est régie par les normes de comportement requis par l’ICANN.

Pendant cette séance, les questions ou les commentaires qui seront soumis dans le chat seront lus à haute voix s’ils respectent le format convenu.

L’interprétation pour cette séance inclut les six langues des Nations unies plus le portugais. Cliquez sur l’icône d’interprétation sur Zoom et choisissez la langue dans laquelle vous souhaitez écouter la séance.

Si vous voulez parler, levez votre main dans la salle Zoom et une fois que le facilitateur vous appellera par votre nom, activez votre micro et prenez la parole. Avant de parler, assurez-vous d’avoir sélectionné la langue dans laquelle vous allez parler sur le menu d’interprétation de Zoom. Dites votre nom pour les enregistrements ainsi que la langue dans laquelle vous allez parler. Si ce n’est pas l’anglais. Quand vous allez parler, assurez-vous d’avoir mis sur muet vos notifications et vos autres dispositifs. Parlez lentement et clairement pour permettre une

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d’un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu’elle soit incomplète ou qu’il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

interprétation correcte de vos propos. Pour accéder à la transcription en ligne, cliquez sur le menu de la barre d'outils de Zoom.

Pour assurer la transparence de la participation au modèle multipartite de l'ICANN, nous vous demandons de vous inscrire aux séances Zoom en utilisant votre nom complet.

Maintenant, je vais passer la parole au président du GAC, Nicolas Caballero.

NICOLÁS CABALLERO :

Bonjour, merci Gulden. Bienvenue à cette séance avec le Conseil d'Administration de l'ICANN. J'ai le grand plaisir de vous présenter mes collègues membres du Conseil d'Administration : Danko Jevtovic, Jim Galvin, Becky Burr, Tripti Sinha, Sally Costerton, et mes vice-présidents, Nigel Hickson représentant du Royaume-Uni, Zeina Bou Harb représentant du Liban et Wang Lang représentant de la Chine.

Maintenant, nous allons passer aux points de l'ordre du jour. Tout d'abord, nous allons passer en revue les questions qui ont été adressées par le GAC, des questions que nous avons partagées au préalable avec les membres du Conseil d'Administration. Ensuite, nous allons examiner les réponses à ces questions du Conseil d'Administration et ensuite, j'espère, nous aurons un échange intéressant et des remarques finales.

Les trois points que nous allons aborder sont la prochaine série de nouveaux gTLD, l'abus du DNS et politique de données

d’enregistrement. Cette séance aura lieu de 13 h 30 à 14 h 30, c’est-à-dire une heure si tout va bien et que l’on peut bien gérer le temps.

Sans plus attendre, permettez-moi de vous souhaiter encore une fois la bienvenue. Tripti, je vous passe la parole.

TRIPTI SINHA :

Merci Nico, merci aux membres du GAC. Nous sommes vraiment ravis d’être ici. C’est l’une des réunions que l’on attend le plus pour avoir un dialogue constructif avec les membres du GAC. Nous considérons vos points de vue car ces opinions ont un poids important dans l’élaboration de politiques. Nous attendons toujours avec hâte cette discussion.

NICOLÁS CABALLERO :

Sally, est-ce que vous souhaitez dire quelque chose pour ouvrir la séance ?

SALLY COSTERTON :

Merci Nico. J’ai hâte à ces discussions. Je suis ici en tant que membre du Conseil d’Administration mais également en tant que PDG par intérim de l’ICANN. Au fur et à mesure que l’on rentrera dans les détails de la discussion, si l’on parle des sujets organisationnels, à ce moment-là je suis à votre disposition.

NICOLÁS CABALLERO :

Merci beaucoup, Sally.

Sans plus attendre, permettez-moi de passer directement aux questions. La question 1 concerne notamment le programme de nouveaux gTLD. Les questions du GAC sont les suivantes.

Le GAC salue une mise à jour de la part du Conseil d'Administration par rapport à sa compréhension de l'état des génériques fermés gTLD à la suite de la décision des présidents du GAC, de la GNSO et de l'ALAC d'arrêter le dialogue facilité sur les génériques fermés tel que cela est dit dans la lettre du 7 août 2023.

Tripti.

TRIPTI SINHA : Merci beaucoup pour cette question. Becky.

BECKY BURR : Par rapport aux génériques fermés, nous comprenons que les représentants du GAC, de l'ALAC et de la GNSO sont convenus qu'il n'y a pas de consensus à ce stade. Le GAC et l'ALAC ont dit qu'ils seraient d'accord pour arrêter le travail sur les génériques fermés pour le moment.

Nous avons reçu une lettre du conseil de la GNSO où ils disent qu'ils admettent qu'il n'y a pas un consensus qui puisse être atteint. Le conseil de la GNSO n'a pas de position par rapport à ce qui pourrait se passer par la suite. Cela est basé sur une vision procédurale de ce que la GNSO pourrait faire en ce sens. Le Conseil d'Administration a bien analysé ces informations. Nous allons nous y pencher et voir quelle sera

la voie à suivre. Nous ne l'avons pas encore fait et c'est pour cela qu'il est important d'écouter vos points de vue sur ce point.

NICOLÁS CABALLERO :

Merci beaucoup, Becky. Je m'excuse auprès de mes collègues du Conseil d'Administration, Catherine, Matthew, Edmon, Harald, Avri, Sarah, Chris, Sajid, Katrina et Patricio. Je m'excuse auprès de vous.

Est-ce qu'il y a des commentaires ou d'autres questions concernant le point numéro 1, c'est-à-dire la première question ? Est-ce que nous sommes d'accord pour continuer ? La Suisse souhaite prendre la parole, allez-y.

SUISSE :

Jorge Cancio, représentant de la Suisse. Je parle ici en ma capacité en tant que participant du groupe de facilitation du dialogue sur les génériques fermés.

Je veux dire pour les enregistrements que même si nous n'avons pas trouvé de solution commune, l'expérience en elle-même a été extrêmement positive. Nous avons eu des dialogues très constructifs au sein du groupe de facilitation. Je voulais reconnaître cela et remercier le Conseil d'Administration d'avoir pris l'initiative de déclencher ce dialogue. Bien sûr, je remercie les facilitateurs, Melissa et les autres membres du personnel qui ont travaillé dans ce groupe. Nous savons qu'il y a d'autres priorités, donc pour le moment, nous n'avons pas obtenu les résultats qu'on voulait, mais c'est un exemple de coopération dans le système multipartite.

NICOLÁS CABALLERO : Merci la Suisse. L'Iran.

KAVOUSS ARASTEH : Je me fais l'écho de ce que Jorge vient de dire. Ma question pour la présidence du Conseil d'Administration est la suivante. Quel est le texte qui sera inclus dans le nouveau guide de candidature ? Le texte de 2012 ou un autre texte, sachant qu'il n'y a pas de consensus ? Je crois qu'il n'y aura pas de consensus à l'avenir non plus.

NICOLÁS CABALLERO : Becky, vous souhaitez répondre ?

BECKY BURR : Merci beaucoup, Kavouss. Nous ne savons pas à ce stade. Le Conseil d'Administration a reçu les commentaires du groupe de facilitation et je ne saurais pas vous dire quelle sera la réponse du Conseil d'Administration jusqu'à ce qu'on ait discuté de cette question. Bien sûr, nous prenons en considération toutes les contributions que nous recevons. Nous remercions la communauté de s'être réunie dans ce dialogue de facilitation et nous sommes ravis que cela ait été un effort satisfaisant.

KAVOUSS ARASTEH : Est-ce que je peux poser une question de suivi ? J'espère que le Conseil d'Administration pourra communiquer toute décision qui sera prise

dans les communications que nous aurons. Est-ce que cela est possible ? Est-ce que cela pourrait être pris en considération ?

BECKY BURR :

Je ne suis pas très sûre de comment nous ferions cela. Nous allons prendre notre décision et nous la rendrons publique comme nous le faisons d'habitude. Je ne suis pas très sûre à quel moment, mais il n'y aura pas de secret. Nous allons vous donner autant d'informations que possible.

NICOLÁS CABALLERO :

Merci l'Iran, merci Becky.

Il y a d'autres questions ou commentaires dans la salle ou en ligne ? Je ne vois pas de mains levées. Permettez-moi de lire la deuxième question.

Le GAC prend note de la décision du Conseil d'Administration telle que décrite dans la fiche de suivi de septembre 2023 concernant le sujet 30 et j'ouvre la citation « que le Conseil d'Administration s'est penché sur les inquiétudes exprimées par les membres du GAC. Le Conseil d'Administration note que la section des statuts 12.2 montre le détail de toutes les procédures concernant le traitement de l'avis consensuel du GAC et qu'aucun texte ne sera inclus dans le guide de candidature futur. Le Conseil d'Administration adopte cette recommandation notant que cela n'a pas d'impact sur les processus de prise en considération de l'avis du GAC qui est détaillé dans la section 12.2 des

statuts constitutifs. Le GAC réaffirme les inquiétudes du GAC par rapport à la suppression de ce texte selon la recommandation 30.4. »

Becky.

BECKY BURR :

Permettez-moi de dire que le Conseil d'Administration est tout à fait conscient qu'il s'agit d'un sujet sensible pour le GAC. La décision que nous avons prise par rapport à la recommandation du conseil de la GNSO n'a pas été prise pour contredire le caractère sensible que revêt cette question, mais plutôt pour en tenir compte. Je vais essayer de m'expliquer.

Les statuts expliquent la manière dont le Conseil d'Administration doit considérer l'avis du GAC. Ces dispositions des statuts accordent à cet avis du GAC une importance très particulière. Nous savons que pour rejeter un avis du GAC, nous devons tout d'abord entamer un dialogue avec les membres du Conseil d'Administration pour arriver à une solution mutuellement acceptable. Les statuts contiennent déjà des références à ce processus et accordent une importance particulière à l'avis du GAC. C'est un statut que ne possèdent pas les avis des autres unités constitutives.

Le panel de révision indépendant a pris un certain nombre de décisions. Donc, le Conseil d'Administration ne peut pas prendre une décision sans prendre en considération de manière détaillée l'avis du GAC. Nous savons que le GAC peut nous donner des explications détaillées par rapport aux alertes précoces et nous avons eu des expériences très

positives pendant notre IRP. Nous avons demandé au GAC de nous donner des clarifications et cela a très bien fonctionné.

Or, ce qui nous inquiète si nous ajoutons ce texte supplémentaire que le GAC nous demande, inclure ce texte dans le guide de candidatures impliquerait pour les personnes qui ne sont pas contentes avec le processus l'occasion de dire que le Conseil d'Administration est allé à l'encontre des statuts en mentionnant une référence qui n'est pas prévue dans les statuts constitutifs et qu'à ce moment-là, le Conseil d'Administration ne remplit pas ses obligations.

Nous pensons que le fait d'inclure ce texte aurait des effets négatifs par rapport à des décisions du GAC et par rapport à des disputes qui pourraient survenir. Nous comprenons tous qu'il s'agit d'un sujet sensible et nous croyons que ce que nous faisons est la meilleure manière de faire à la lumière de ce que disent les statuts constitutifs de l'ICANN, car il y a des dispositions précises par rapport au traitement de l'avis du GAC.

NICOLÁS CABALLERO :

Avant de passer la parole à l'Iran et au Brésil, permettez-moi de souhaiter la bienvenue à Leon Sanchez et Maarten Botterman, des membres du Conseil d'Administration. L'Iran, vous avez la parole et ensuite le Brésil.

IRAN :

Kavouss Arasteh pour l'Iran. Merci beaucoup, Becky.

Je pense que le texte des statuts auquel vous faites référence existait déjà avant que l'on ajoute ce texte dans le guide de candidature. Et il n'y a pas eu de difficulté pour l'ajouter. Ces deux textes ont cohabité ensemble pendant longtemps. J'ai du mal à être d'accord avec la logique que vous venez d'expliquer. Vous m'excuserez, mais j'ai le droit de réaffirmer mon commentaire.

Or, pendant une des réunions que nous avons eues avec le Conseil d'Administration, j'ai suggéré que l'on pourrait adoucir un peu le texte que nous pourrions ajouter dans le guide de candidature. J'ai distribué une proposition de texte qui dit : « L'avis de consensus sur les alertes précoces pourrait déclencher une présomption pour le Conseil d'Administration selon laquelle la candidature pourrait ne pas être approuvée par le Conseil d'Administration avec des arguments qui devraient être soumis accompagnant cette alerte précoce. »

Nous proposons d'adoucir le texte que nous pourrions inclure dans le guide de candidature en disant que cela pourrait ne pas être approuvé. Et on serait toujours en conformité avec les statuts constitutifs. Je suis un avocat et je pense qu'il n'y a pas de contradiction avec les statuts constitutifs. Je ne parle pas au nom de l'ensemble du GAC, mais je pense qu'il est très important de garder ce texte, ne serait-ce qu'en adoucissant un petit peu ces propos. Merci beaucoup. Je réaffirme la position que nous avons exprimée auparavant.

NICOLÁS CABALLERO : Becky, vous voulez répondre avant de donner la parole au Brésil ?

BECKY BURR : Permettez-moi de vous dire, Kavouss, que je respecte tout à fait votre droit de réaffirmer votre position. Si quelqu'un a la possibilité de dire qu'il y a une considération qui va au-delà de ce qui est prévu dans les statuts, cela pourrait poser problème.

NICOLÁS CABALLERO : Le Brésil.

LUCIANO MAZZA DE ANDRADE : Merci beaucoup de dialoguer avec nous par rapport à cette question et de nous donner vos arguments derrière votre décision.

Nous sommes un petit peu surpris par la rapidité avec laquelle cette décision a été prise. Nous savons que parfois, cela prend du temps pour le Conseil d'Administration d'arriver à prendre une décision. Mais dans ce cas en particulier, la décision a été très rapide. C'était entre deux réunions du GAC et du Conseil d'Administration. Cela nous a surpris. Nous pensons que cela a été un peu rapide.

Je comprends tout à fait les arguments juridiques qui ont été présentés et qui semblent assez solides. On ne les remet pas en question. Les avis que le Conseil d'Administration reçoit sont analysés par l'équipe juridique. Mais je pense qu'on pourrait argumenter de notre part, comme l'a dit l'ICANN, une présomption n'est pas absolue. Donc, je pense qu'il y a moyen d'arriver à une solution de compromis.

Le Conseil dit que les statuts déterminent un certain nombre de compétences pour les uns et les autres et que cela est appliqué à tous. Mais pour certaines raisons, le domaine numérique fait l'objet

d'inquiétudes pour beaucoup de membres. Je ne pense pas qu'il faille avoir des règles spécifiques pour des domaines spécifiques. Je pense qu'on peut avoir des règles qui puissent s'appliquer à plusieurs domaines. Du point de vue juridique, je pense que le Conseil d'Administration, à notre avis, a agi de manière un peu rapide. Je pense qu'on pourrait trouver un texte de compromis par rapport à cette question.

Je pense également qu'il y a un élément de nature plutôt politique ici. Il y a des déterminations faites par le panel de révision par rapport à ce qu'un avis de consensus devrait avoir ou non, et cela doit être pris en considération ainsi que cette décision de supprimer ce texte. Notre inquiétude est la suivante. Il ne faut pas pouvoir percevoir ceci comme un abandon d'un équilibre auquel nous étions arrivés. On peut avoir l'impression que la position du GAC serait plus faible dans la nouvelle série par rapport à la série de 2012. Même s'il s'agit d'une perception politique, je pense qu'on a intérêt à pouvoir envoyer un message politique en ce sens. Merci beaucoup.

NICOLÁS CABALLERO : Merci pour ce commentaire, le Brésil. Est-ce que vous avez une question précise ?

BRÉSIL : C'était surtout une réaction, un commentaire. Mais la question était importante. La décision a été prise assez rapidement pour une telle décision. Bien sûr que j'ai dit davantage.

NICOLÁS CABALLERO : Je comprends bien.

BECKY BURR : Merci beaucoup pour votre point de vue.

Je répète ce que je disais, le Conseil a pensé que c'était la meilleure démarche. Pour nous, c'était la meilleure manière de préserver le rôle du GAC et la considération qui lui est due dans le cadre des statuts. Donc, nous avons procédé de cette manière. Nous avons dû prendre une décision. Nous avons discuté avec le GAC lors d'un appel au sein du groupe de travail d'interaction entre le Conseil d'Administration et le GAC après l'ICANN77. Et nous avançons de manière délibérée par rapport au nouveaux gTLD et aux recommandations afférentes. Lorsqu'on en sera au point où nous pensons que c'est la meilleure manière de procéder en prenant en compte le point de vue du GAC, nous avançons. Je comprends bien ce que vous dites du point de vue politique. Nous sommes tout à fait conscients que c'est une question sensible pour certains membres du GAC.

NICOLÁS CABALLERO : Merci Becky. Et juste au cas où, le Brésil, je ne voulais pas préjuger de vos commentaires, etc. C'était simplement à votre avantage de m'assurer que vous n'aviez pas de questions.

BRÉSIL : Je comprends tout à fait. Merci d'avoir clarifié.

NICOLÁS CABALLERO : Y a-t-il des commentaires, des questions ? Je ne vois personne en ligne. Donc, nous allons passer au sujet suivant, sauf si vous me dites que je me trompe.

Sujet suivant : utilisation malveillante de DNS. La question : est-ce que le Conseil d’Administration pourrait peut-être organiser une séance d’écoute sur l’ampleur souhaitable de l’élaboration de politiques pour mieux informer sur les mises à jour des contrats des opérateurs de registre et des accords d’accréditation des bureaux d’enregistrement ?
Tripti.

TRIPTI SINHA : Le Conseil s’occupe de cette question d’utilisation malveillante du DNS avec sérieux. Nous avons un groupe qui s’en occupe. Je vais passer la parole à Jim, mon collègue qui va en parler.

JIM GALVIN : Merci beaucoup, Tripti.

Oui, par rapport à ce que vous venez de dire, il est important d’introduire la question en disant que le Conseil d’Administration est d’accord avec la préoccupation du GAC par rapport à l’atténuation de l’utilisation malveillante du DNS. C’est un sujet prioritaire. Nous apprécions beaucoup les progrès qu’ont faits les bureaux d’enregistrement et les opérateurs de registre grâce à la création des amendements qui ont été rédigés en temps record. On dit toujours qu’à l’ICANN, tout va très lentement, mais en l’espace de cinq mois,

ICANN Org et les parties contractantes ont négocié un ensemble d'amendements et ces amendements sont soumis au vote. Le Conseil d'Administration ainsi que beaucoup d'autres dans la communauté pensent que c'est tout à fait bénéfique et que ceci établira les bases de notre travail futur.

Nous ne devons pas, par contre, omettre de dire que le processus de vote est un processus important et le seuil est élevé. Nous encourageons les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement à voter. Si vous pouvez convaincre les membres de votre communauté à voter, ceci permettrait de faire avancer cette question.

Merci en tout cas pour cette question, pour cette excellente suggestion de proposer comment aller de l'avant dans le cadre d'une séance d'écoute sur l'élaboration des politiques. N'oublions pas non plus que le conseil de la GNSO, même s'il n'est pas parti du principe que l'élaboration de politiques aurait lieu, s'est engagé à examiner le sujet avec intérêt. C'était le conseil de la GNSO et sa petite équipe. Donc, nous attendons de voir ce qui se passera dans le cadre de cet effort une fois que le processus d'amendement sera terminé. Je pense que c'est le moment opportun de reparler de cette séance d'écoute que vous suggérez. Voilà, c'est tout.

NICOLÁS CABALLERO :

Merci Jim.

Des commentaires ou des questions dans la salle ou en ligne par rapport à cette question ? Je ne vois personne. Pardon, j'ai le Royaume-Uni. Nigel, allez-y.

ROYAUME-UNI :

Merci beaucoup, monsieur le Président. Nigel Hickson pour le Royaume-Uni. Merci au Conseil d'Administration pour cette réponse. Je pense que je peux parler au nom des membres du GAC.

Nous suivons le processus d'amendement des contrats avec une grande attention. Dans le cadre de nos discussions précédentes à ce sujet, nous avons été satisfaits de voir les progrès effectués. Mais en ce qui concerne les amendements aux contrats, pour nous, cette adoption des amendements est une étape importante, mais une première étape. Ensuite, nous aimerions voir un processus efficace qui permettrait de bien cibler le processus politique, de cibler les délibérations sur les questions relatives à l'utilisation malveillante du DNS. Il serait bon que le Conseil d'Administration participe à un dialogue de ce type.

NICOLÁS CABALLERO :

Merci au Royaume-Uni. Des réflexions, des commentaires ou des questions ? Je ne vois personne.

Passons au sujet suivant : politique de données d'enregistrement. Question du Conseil d'Administration : quels sont les plans actuels du Conseil d'Administration de l'ICANN en ce qui concerne le calendrier et la réponse aux demandes urgentes et la publication future de la politique de consensus de données d'enregistrement ? Tripti.

TRIPTI SINHA :

Merci Nico.

Le Conseil d'Administration a beaucoup discuté de ceci. Je vais passer la parole à Becky. Mais sachez que nous avons eu d'intenses discussions sur ces demandes urgentes.

BECKY BURR :

Pour vous donner le contexte et par rapport à la question du GAC relative à l'intégrité, l'autre question par rapport à l'intégrité du processus de commentaires, au début, la recommandation, c'était que les bureaux d'enregistrement aient un certain nombre de jours ouvrés pour répondre aux demandes d'information, surtout dans les situations qui posaient une menace pour la vie, pour une blessure grave, l'exploitation des enfants ou autres situations d'urgence.

Le GAC a exprimé que les jours ouvrés, ce n'était pas une bonne manière de procéder, donc il y a eu une discussion. À l'IRT, il y a eu une proposition de passer à 24 heures globalement mais absolument pas plus de deux jours ouvrés. Je crois qu'il y a eu une certaine confusion au niveau de l'IRT par rapport à ce sur quoi on pourrait se mettre d'accord.

Lorsque nous avons reçu le point de vue du GAC en août qui nous disait 24 heures plus deux jours plus un jour, ce n'est pas du tout adapté. Le Conseil a réfléchi et nous sommes d'accord en fait. Mais lorsqu'on est confronté à une situation où il y a une menace imminente à la vie, une blessure importante ou une situation d'exploitation des enfants, il faut

vraiment que nous puissions réfléchir à comment nous gérons ce type de demandes.

Bien sûr, dans une juridiction, dans une situation normale, la police a des liens avec les bureaux d'enregistrement qui travaillent sur place dans cette juridiction, donc il y a une communication directe, il y a des moyens de communiquer. Mais bien sûr, il n'y a pas de communication directe partout. Nous comprenons bien que ce système de demandes urgentes a justement pour objectif de traiter de ces situations.

Nous avons commencé à réfléchir à tout ceci et nous nous sommes finalement rendu compte que dans un contexte où cette communication directe n'existe pas, il y aura un besoin au niveau local d'authentifier et de valider la requête qui arrive des forces de l'ordre. Si vous n'avez pas de lien avec la police et que vous êtes un bureau d'enregistrement, il va falloir que vous compreniez que c'est une agence d'une autre juridiction qui vous envoie cette demande et quelle est valide, et cela pourra prendre du temps.

À la base, lorsque tout ceci est arrivé au Conseil d'Administration, lorsque votre lettre est arrivée en nous demandant d'émettre cette politique de consensus de données d'enregistrement sans la section 10.6, nous nous sommes dit que cela pourrait être une bonne idée. Nous avons avancé sur cette politique, mais nous pensons qu'il est quand même opportun d'en parler en plus de détails. Nous devons communiquer avec le conseil de la GNSO pour voir un peu comment faire.

Nous sommes en situation un petit peu bizarre ou tout du moins inhabituelle parce que le Conseil d'Administration a adopté une recommandation et maintenant, nous revenons un peu en arrière en disant que nous ne sommes pas sûrs d'être totalement à l'aise avec cette décision. L'étape suivante, c'est de parler avec le conseil de la GNSO – et je peux vous dire que le Conseil d'Administration en a beaucoup parlé l'autre jour. Et nous sommes d'accord pour dire que la prochaine chose à faire, c'était de publier la politique sans la section 10.6 sur la réponse aux requêtes urgentes, donc le calendrier.

NICOLÁS CABALLERO : Merci beaucoup, Becky.

J'ai l'Iran.

IRAN : Merci beaucoup, Becky, pour cette réponse. Vous parlez des 24 heures, des 48 heures. En fait, 48 heures c'est bien deux jours ouvrés. Est-ce que vous avez des exemples d'actions ou de réactions entreprises dans ce délai ? Est-ce que vous avez des exemples ou est-ce que c'est simplement une théorie pour l'instant ?

BECKY BURR : Je parlais de la proposition de date butoir, ce sur quoi on s'est mis d'accord tout du moins. J'essaie de faire attention avec cela parce que je comprends bien qu'il y avait une certaine confusion ou peut-être un problème de communication par rapport à ce sur quoi on s'était mis d'accord. Mais le compromis, c'était que généralement, il fallait rester

dans les 24 heures. Mais dans certaines circonstances appropriées, on pourrait passer à deux jours ouvrés et peut-être même à un troisième jour ouvré. C'est là qu'il y avait un désaccord et c'est ce qui a attiré l'attention du Conseil d'Administration.

Cette politique n'a pas été adoptée, elle n'existe pas pour l'instant. C'est une recommandation de politique dans l'EPDP phase 1. Donc non, je n'ai pas d'exemples concrets parce que c'est une politique qui n'est pas encore mise en œuvre. Nous parlons simplement de la mise en œuvre de cette politique.

NICOLÁS CABALLERO :

Merci à l'Iran.

Les États-Unis, Susan.

ÉTATS-UNIS :

Merci monsieur le Président. Nous comprenons que c'était un peu une question de première impression du point de vue de la procédure. Je souhaite noter que nous vous sommes reconnaissants et nous avons hâte de passer aux étapes suivantes pour continuer la discussion sur cette politique de consensus.

NICOLÁS CABALLERO :

Merci aux États-Unis. D'autres commentaires, ou questions là-dessus avant d'aller plus loin ? Je ne vois rien en ligne.

Passons au sujet suivant, les questions du Conseil d'Administration. Je vous passe la parole, Tripti.

TRIPTI SINHA :

Merci Nico.

Le Conseil d'Administration, comme vous le savez, s'embarque dans le plan stratégique, en tout cas les premières phases, qui couvrira de 2026 à 2030. Quelles sont les questions stratégiques dans l'écosystème de l'ICANN que nous devrions inclure dans ce business plan du point de vue du GAC ? Et bien sûr, pourquoi ?

NICOLÁS CABALLERO :

Est-ce qu'un membre du GAC souhaite intervenir ou est-ce que je lis la réponse que vous avez sous les yeux ? Je peux le faire, sauf si quelqu'un souhaite intervenir. Je vais lire.

Les membres du GAC aimeraient avoir un dialogue avec les membres du Conseil d'Administration lors duquel l'ICANN indique également quelles sont les priorités qu'ils ont, en particulier en ce qui concerne les évolutions de la gouvernance de l'Internet pendant 2024 et 2025. En particulier, les membres du GAC s'intéressent au plan de l'ICANN, au positionnement et aux intentions de l'ICANN en ce qui concerne le pacte numérique et le processus de révision du SMSI+20.

Y a-t-il autre chose que vous souhaitez ajouter ? Je ne vois rien. Des commentaires dans la salle ? Le Portugal, allez-y.

PORTUGAL :

Merci beaucoup.

J'aimerais mentionner que dans le cadre de la discussion sur le pacte numérique mondial en particulier, la communauté technique n'est pas mentionnée, en tout cas pas souvent. J'aimerais bien savoir quel est le point de vue des membres du Conseil.

Normalement, lorsqu'on parle du pacte numérique, on parle du secteur privé, du secteur public et de la société civile. Le Portugal, par exemple, mentionne très souvent qu'il nous faut investir la communauté technique, les universitaires et la société civile. La société civile dans le cadre de l'agenda de Tunis est bien séparée. Et l'approche multipartite est mûre actuellement. Pour nous, ceci représente une sorte de recul par rapport à ce que nous avons réussi à faire jusqu'à maintenant. Il me semble qu'on devrait ouvrir le débat là-dessus. Je ne sais pas si le mot de timidité est justifié, mais on pourrait peut-être prendre un instant pour parler de manière plus ouverte de ce qui se passe.

NICOLÁS CABALLERO : Merci au Portugal. Tripti.

TRIPTI SINHA : Par rapport à ce pacte numérique mondial, effectivement, c'est inquiétant que la communauté technique ne soit pas incluse. Du point de vue du SMSI, lorsque l'agenda de Tunis a été confirmé puis reconfirmé en 2015 – maintenant il va être revu en 2025 –, il était clair dans le document que la communauté multipartite incluait la communauté technique, les gouvernements, les universitaires, la société civile, etc. Ceci est préoccupant pour nous aussi. Nous espérons que les choses évolueront et cela deviendra plus inclusif. C'est un

groupe de personnes sélectionné sur le volet qui finalement font partie de ce groupe. C'est inquiétant. Nous espérons que le SMSI+20 reconfirmera l'agenda de Tunis et nous continuerons d'affiner le modèle multipartite conformément à sa définition avec une issue différente.

NICOLÁS CABALLERO : Merci beaucoup, Tripti. J'ai le Royaume-Uni, Nigel.

ROYAUME-UNI : Merci beaucoup. J'aimerais dire plusieurs choses.

D'abord, j'aimerais mentionner l'excellente séance sur la géopolitique tenue hier organisée par l'ICANN ici-même. Et l'engagement de l'ICANN qui était évident à être impliquée dans tous ces processus et à promouvoir la communauté technique et aussi l'appel par un certain nombre de participants qui faisait référence à la communauté et qui devrait se rassembler, tout ceci est très intéressant.

Il y a un certain nombre d'années, il y avait eu une déclaration qui avait été faite par rapport à l'engagement dans ces processus. Nous pensons que l'ICANN a un rôle à jouer dans le cadre de ce pacte numérique mondial qui mènera au sommet de l'avenir au mois de septembre l'année prochaine. Également, il y aura le processus SMSI dont la commission des Nations unies sur la science et le développement parlera – d'ailleurs, notre ami du Portugal est présidente de cette commission et l'ICANN y participera l'année prochaine. Mais il y a aussi

le SMSI, il y a d'autres séances aux Nations unies qui accueille ce type de réunion. Donc, il est important de continuer notre travail là-dessus.

NICOLÁS CABALLERO : Merci beaucoup au Royaume-Uni. J'ai la Suisse.

SUISSE : Merci Nico. Je suis Jorge Cancio du gouvernement suisse. Je voulais faire un commentaire.

Il est important de poursuivre ce dialogue au niveau mondial. Et nous sommes ravis que vous ayez été tellement actif lors du GFI à Kyoto comme Veni Markovski et son équipe nous l'ont expliqué, cela est très positif.

Il est également très important pour nous tous de pouvoir développer un récit positif de notre approche multipartite, et ce, de différentes manières pour que le monde puisse comprendre de quoi il s'agit et pour nous assurer que tout le monde comprenne que c'est grâce à ce modèle que le DNS a pu continuer de fonctionner sans faille malgré les difficultés. Certains collègues ont tendance à avoir une approche plutôt défensive alors que je pense que nous pourrions proposer une vision plus positive de comment travaille le modèle multipartite.

Pendant que nous parlons ici, nous sommes en train d'avoir des négociations à New York et c'est quelque chose d'important pour nos membres du GAC. Nous devons en parler avec les membres de nos gouvernements car ce n'est pas toujours les mêmes personnes qui

s'occupent de ces questions à New York et ailleurs. Mais je pense qu'il faut parler de ce que nous faisons ici.

NICOLÁS CABALLERO : Avant de passer la parole à Tripti, j'ai l'Iran ensuite, j'ai un membre du Conseil d'Administration, Edmon Chung, et ensuite les Pays-Bas. Tripti.

TRIPTI SINHA : Pour répondre à ce qui vient d'être dit... Tout d'abord, merci pour votre commentaire par rapport à notre participation à Kyoto. Effectivement, nous avons une délégation assez importante là-bas et c'est une question dont nous nous occupons aussi bien au niveau du Conseil d'Administration qu'au niveau de l'organisation ICANN. Nous accordons à ce sujet une importante priorité et cela figure également dans les objectifs de la PDG par intérim de l'ICANN. Veni s'occupe de la relation avec les parties prenantes, il est très impliqué dans ces processus et nous nous occupons de cela avec beaucoup de sérieux.

Je ne pense pas forcément que l'on doive défendre le modèle en lui-même. Il y a certainement des choses que l'on pourrait améliorer, mais je pense que le multilatéralisme a également un rôle à jouer. Lorsqu'il s'agit de la gouvernance de l'Internet, c'est la couche sur laquelle nous travaillons, c'est l'infrastructure technique et c'est ce que fait l'ICANN, elle s'occupe des identificateurs uniques et pour cette couche, pour ce travail, c'est le modèle multipartite qui obtient les meilleurs résultats.

NICOLÁS CABALLERO : J'ai l'Iran, ensuite l'administrateur Edmon Chung et ensuite les Pays-Bas.

IRAN : Je suis tout à fait d'accord avec la présidente du Conseil d'Administration. Nous ne devons pas défendre le modèle multipartite contre le multilatéralisme. Même si le modèle multipartite n'obtient pas les faveurs de tout le monde, il est clair que ce n'est pas nécessaire de le défendre. Il ne faut pas dévier notre attention dans cette discussion. Je pense qu'il faut parler de la contribution de l'ICANN et des parties prenantes. Nous ne voulons pas avoir une position en particulier. Cela a été accepté par l'UIT en 2010.

Je ne suis pas sûr si l'on peut dire que le modèle multipartite est le meilleur modèle. C'est le modèle de l'ICANN. Je ne crois pas que l'on doive associer le modèle multipartite à un adjectif en particulier. C'est le modèle que nous avons. Nous pouvons continuer à parler de la révision SMSI. Nous pouvons parler de cela dans d'autres forums, mais c'est le modèle de l'ICANN.

NICOLÁS CABALLERO : Edmon.

EDMON CHUNG : Pour rebondir sur ce que Tripti et Jorge ont dit, je pense que cela est en ligne avec les discussions que le conseil a eues avec d'autres groupes de la communauté, à savoir que l'on doit présenter notre approche de manière positive. Je pense que c'est un point positif. En examinant les

réponses du GAC et notamment la première phrase, je pense que les membres du Conseil d'Administration seraient ravis de mettre en place un tel dialogue. Nous pourrions nous réunir et l'équipe GDD pourrait nous aider à le faire.

NICOLÁS CABALLERO : Les Pays-Bas, s'il vous plaît.

PAYS-BAS : Les objectifs de la PDG par intérim concernant l'élaboration d'une stratégie de communication sont bien pris en compte par le GAC. Est-ce qu'il y a des dates par rapport à cela ? Parce que nous avons également le PDP, l'EPDP.

NICOLÁS CABALLERO : Sally, vous voulez répondre ?

SALLY COSTERTON : Cette information, je ne l'ai pas sous les yeux parce que nous avons donc les différents livrables qui sont associés à chacun de ces objectifs. Je vais m'assurer de vous faire parvenir cette information.

NICOLÁS CABALLERO : Merci Sally, merci les Pays-Bas. Y a-t-il d'autres questions ou commentaires dans la salle ou en ligne ? La Hongrie, s'il vous plaît.

HONGRIE : Tout d'abord j'aimerais remercier Tripti pour ses remarques concernant le SMSI+20. Je suis ravi de vous dire que Sally va participer, malheureusement en virtuel, dans les séances intersession. Elle fera partie du panel de discussions sur la révision SMSI+20. J'espère que cette participation va se poursuivre également.

NICOLÁS CABALLERO : Merci beaucoup, la Hongrie. Sally, Vous souhaitez ajouter quelque chose ?

SALLY COSTERTON : Je suis ravie que l'on puisse participer. J'ai hâte de le faire. Merci beaucoup pour cette invitation. C'est vraiment une opportunité importante.

NICOLÁS CABALLERO : Y a-t-il d'autres réflexions, des commentaires ou des questions ? S'il n'y en a pas, je suis extrêmement ravi de vous dire que nous avons 10 minutes pour le point divers. C'est incroyable, mais finalement nous avons le temps d'aborder le point divers.

Si je ne me trompe pas, la Suisse, vous vouliez soulever une question. Je ne m'en souviens plus, mais je me souviens que vous m'avez demandé. Allez-y, s'il vous plaît.

SUISSE : Jorge Cancio, représentant de la Suisse. Merci de m'avoir signé du doigt.

Je pense que c'est un sujet que d'autres collègues souhaitent également soulever pour attirer votre attention. Nous en avons parlé en interne, mais aussi pendant la séance que nous avons eue avec la GNSO. C'est la question des SOI, les déclarations d'intérêts. La GNSO travaille à l'élaboration de recommandations dans ce sens. Il y a eu une question ouverte, à savoir si la transparence des intérêts représentés par les gens impliqués dans les SO et les PDP, quelque chose de sûr. Nous sommes vraiment inquiets par rapport à cela. Nous en avons parlé dans notre communiqué de l'ICANN76 et nous allons en parler également cette fois-ci. Et c'est une question très importante pour la légitimité et la crédibilité des PDP qui constituent la base de notre modèle multipartite à l'ICANN. Nous voulions attirer votre attention sur ce sujet.

NICOLÁS CABALLERO : Merci beaucoup, la Suisse. Tripti.

TRIPTI SINHA : Merci beaucoup pour cette question. Nous sommes tout à fait conscients que ces discussions ont lieu. Comme vous le savez, l'un des principes fondamentaux pour nous, c'est la transparence, notamment lorsqu'il s'agit de ratifier des politiques qui sont élaborées par la communauté. Nous voulons nous assurer qu'il y a une transparence totale par rapport aux personnes qui ont participé à l'élaboration de ces politiques et qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts d'aucun type.

Nous suivons de très près ces discussions. Nous pourrions saluer une telle politique, bien sûr. Nous travaillons également avec le conseil de

la GNSO pour voir comment nous pouvons faciliter ces discussions et contribuer, disons, à l'élaboration d'une telle politique. Nous suivons tout cela de très près.

NICOLÁS CABALLERO : Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou d'autres questions ? Nous avons encore sept minutes.

GULTEN TEPE : Nous avons l'Iran qui souhaite prendre la parole.

IRAN : Merci beaucoup, du président du GAC.

Comme on a pu le constater dans plusieurs PDP, les gouvernements et le GAC ont toujours été une minorité. Malgré tous les efforts qui ont été consentis, nous sommes toujours en minorité, donc nous sommes toujours obligés de nous exprimer en termes de déclarations de minorité. J'aimerais demander au Conseil d'Administration de prendre en considération ces déclarations de minorités du GAC, de l'ALAC et d'autres groupes qui se retrouvent en minorité, car très souvent, notre structure ne nous permet pas d'avoir un soutien total. Parfois, il y a des régions qui ne peuvent pas participer. Donc, ma demande est la suivante. Si vous pouvez prendre en considération les déclarations de minorité. Vous l'avez fait par le passé et nous vous invitons à continuer à le faire. Merci beaucoup.

TRIPTI SINHA : Merci beaucoup d'avoir partagé votre opinion. Nous en tenons bien compte.

NICOLÁS CABALLERO : J'ai la Suisse et le Royaume-Uni et encore le Royaume-Uni. Allez-y, la Suisse.

SUISSE : Jorge Cancio, représentant de la Suisse.

Je suis désolé de reprendre la parole, mais il y a une autre question dont nous avons parlé pas qui concerne l'ALAC et le GAC, et c'est l'état de situation de l'avis que nous vous avons fourni pendant l'ICANN77 concernant les enchères du processus SubPro. Vous vous souvenez que les enchères étaient considérées comme un mécanisme de règlement de conflits de chaînes. Nous avons recommandé de ne pas utiliser ces solutions pour des conflits entre des intérêts commerciaux et non commerciaux. Et nous avons découragé l'utilisation des enchères commerciales.

Dans la fiche de suivi, vous avez répondu qu'il s'agit d'un sujet sur lequel vous alliez vous pencher plus tard parce qu'il y avait des discussions en cours. Donc, nous voulions savoir si cette position a changé ou quelle est la marche à suivre.

NICOLÁS CABALLERO : Becky.

BECKY BURR : L'ICANN a recruté des experts pour se pencher sur la question des enchères. Le Conseil d'Administration comprend très bien les inquiétudes que soulèvent les enchères privées. Nous avons un peu du mal à comprendre s'il y a une distinction claire entre les organisations à but lucratif et à but non lucratif ou des candidatures à but lucratif à but non lucratif. Nous voulons obtenir un avis expert par rapport à comment régler des cas de conflit de chaînes. Nous attendons cet avis d'experts avant d'agir.

NICOLÁS CABALLERO : Nous avons Nigel du Royaume-Uni et ensuite Ros du Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Nigel Hickson du Royaume-Uni.

J'allais soulever la même question que mon collègue de la Suisse. Sachez que nous avons eu une excellente séance avec l'ALAC où nous avons pu partager des points de vue très intéressants sur cette question qui est extrêmement importante. Maintenant, je vais laisser la parole à ma collègue Ros.

ROYAUME-UNI : Rosalind Kennybirch, représentante du Royaume-Uni. J'ai participé à un travail avec l'Argentine sur le soutien aux candidats et c'est en cette qualité que je souhaite m'exprimer.

Lors de l'ICANN77, nous avons inclus dans notre avis que nous voulions savoir quel serait le plan stratégique de l'ICANN pour les régions

faiblement desservies. J'aimerais savoir où nous en sommes par rapport à cela. Je sais que nous n'avons pas beaucoup de temps.

NICOLÁS CABALLERO : Sally, vous souhaitez prendre la parole ?

SALLY COSTERTON : Excusez-moi, Ros, est-ce que vous pourriez reposer votre question ?

ROYAUME-UNI : Pas de souci rose. Essentiellement, le Conseil d'Administration, lors de la dernière réunion, avait dit que l'organisation ICANN allait communiquer des plans de communication pour les régions faiblement desservies concernant le programme de soutien aux candidats. Donc, je voulais profiter de cette occasion pour vous demander des informations actualisées par rapport à cela.

SALLY COSTERTON : Oui, bien sûr. Nous avons entamé une série de mini-campagnes dans des pays spécifiques pendant les trois ou quatre derniers mois pour parler, justement, du programme d'aide aux candidats et pour parler également de l'acceptation universelle. Pour des questions de temps, je ne vais pas m'attarder sur la question, mais nous allons publier un blog où je vais détailler tout ce qui a été fait jusqu'à maintenant. Nigel était au courant parce qu'il y a eu beaucoup de discussions. Nous avons un groupe de projets qui s'occupe justement de toutes ces questions. Je communiquerai ces informations.

NICOLÁS CABALLERO : Merci à tous. J'ai l'Iran et Timor-Leste. Vous avez 30 secondes chacun.

IRAN :

Kavouss Arasteh de l'Iran.

Nous ne sommes pas parvenus à un accord pour procéder à une nouvelle approche de mise en œuvre. Nous devons analyser les avantages et les inconvénients. Nous soutenons l'avis du GAC de Washington et nous ne changeons pas de position en ce moment.

NICOLÁS CABALLERO : Merci l'Iran J'ai Timor oriental et après, je vais clore la file d'attente.

TIMOR ORIENTAL :

Je voulais dire que l'ICANN s'occupe des noms et des numéros. Pour soutenir les régions, je pense qu'on n'a pas de problème avec les noms, on a les ccTLD, mais pour ce qui est des adresses IP, IPv4, cela constitue un problème. Est-ce que le Conseil d'Administration c'est comment cela sera géré pour la prochaine série ? Est-ce qu'il y aura une allocation de plus de blocs d'adresses IPv4 ? Merci.

TRIPTI SINHA :

J'espère avoir compris correctement votre question. Les adresses IPv4 sont épuisées, mais l'ICANN ne finance pas l'allocation d'adresse IP. Si ce n'est pas une réponse à votre question, n'hésitez pas à nous contacter plus tard.

NICOLÁS CABALLERO : Nous devons clore cette séance. Merci à nos collègues du Conseil d'Administration.

Nous avons une pause-café. Je vous demande d'être de retour à 15 h pile. Merci beaucoup.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]